

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13353**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences humaines et sociales Mention Histoire de l'Art et Archéologie

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|---|
| Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Recteur de l'Académie Chancelier des universités |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 134g Art et patrimoine ; Art et communication, 127e Esthétique ; Philosophie du langage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours :

A - Histoire de l'art

B - Archéologie

Ayant acquis, dans le cadre de sa Licence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, des connaissances disciplinaires rigoureuses et actualisées, ouvertes à l'interdisciplinarité et au monde professionnel, concernant les quatre périodes de l'histoire de l'art (Antique, Médiévale, Moderne et Contemporaine) et deux périodes intéressantes des métiers de l'archéologie (Antique et Médiévale), le diplômé apporte à son employeur des compétences spécifiques aux métiers de la culture et du patrimoine et ses connaissances de l'environnement économique et culturel des métiers de l'art et de l'archéologie.

Par sa maîtrise des pratiques professionnelles le titulaire de cette licence a connaissance et sait répondre aux exigences des employeurs (fouilles archéologiques ou préventives).

Les diplômés sont capables :

- de rédiger un rapport ou un dossier de recherche cohérent, accompagné d'illustrations et d'une bibliographie adéquate,
- de dégager une problématique et de repérer les principaux enjeux d'une question,
- d'effectuer des recherches documentaires scientifiques, rigoureuses et précises, afin d'identifier et d'analyser les productions

artistiques et archéologiques,

- de concevoir et de réaliser des fiches d'inventaires d'antiquités, objets d'art et du patrimoine,
- d'utiliser des outils informatiques (bases de données, tableurs) nécessaires à la gestion des données,
- de rédiger des documents (cartels, feuilles de salle, notices...) de pédagogie et de communication,
- d'élaborer des outils visuels (notamment des diaporamas pour vidéo-projection) destinés à la médiation,

ces cinq volets de compétences ayant pour objectifs le montage d'une exposition, l'édition, la médiation culturelle auprès de différents publics,

- de concevoir des objectifs, analyser des enjeux, effectuer des choix décisionnels, préparer les études de mobiliers et des prélèvements (prélèvements, relevés d'objets, DAO ...) afin de s'insérer dans un chantier archéologique professionnel.

- travailler en équipe, afin d'améliorer les synergies et les transferts de compétences,
- construire des réseaux relationnels professionnels élargis afin de développer des partenariats et de préparer une meilleure insertion dans les métiers concernés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activités accessibles peuvent être :

- la fonction publique territoriale (Régions, Départements, Municipalités)
- la fonction publique d'Etat
- les secteurs privés

La licence Histoire de l'art et Archéologie permet à son titulaire :

- de s'orienter vers des concours (catégorie A et B, niveau II) :

° de la fonction publique territoriale (Régions, Départements, Municipalités) pour y occuper des fonctions d'attaché de conservation du patrimoine ou d'assistant de conservation du patrimoine (spécialités Musées ou Archéologie),

° de la fonction publique d'Etat pour y occuper des fonctions de conservateurs du patrimoine...

- d'exercer les métiers de la culture et du patrimoine au sein de musées, centres d'art, galeries d'art, écoles d'art, maisons d'éditions, métiers de l'archéologie pour y occuper des fonctions :

- d'attaché culturel,
- de conférencier,
- de guide culturel,
- de rédacteur,
- de médiateur,
- de Technicien de Fouilles ou Responsable de Secteur en Archéologie préventive

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1102 : Promotion du tourisme local

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

D1201 : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

L'octroi de la licence peut s'effectuer après une formation en six semestres, évalué en 180 crédits ECTS. Les enseignements théoriques et professionnels sont décomposés en Unités d'Enseignement (UE).

SEMESTRE 1 : L1

UE Histoire de l'Art antique et médiéval (5 ECTS) / UE Histoire de l'Art moderne (5 ECTS) / UE Compétences transversales : UP Méthodologie du Travail Universitaire et UP Langues vivantes (4 ECTS) / UE Approches disciplinaires : 3 UP au choix parmi Archéologie, Anthropologie, Arts Plastiques, Patrimoine, (12 ECTS) / UE Option (2 UP au choix, en fonction du parcours (4 ECTS)

SEMESTRE 2 : L1

UE Archéologie antique et médiévale (5 ECTS) / UE Histoire de l'Art contemporain (5 ECTS) /UE Compétences transversales : 3 UP : Informatique, Langues vivantes et Méthodologie du Travail Universitaire (4 ECTS) / UE Approches disciplinaires : 3 UP au choix parmi Anthropologie, Archéologie, Arts Plastiques, Patrimoine (12 ECTS) / UE Option: (2 UP au choix, en fonction du parcours Archéologie ou Histoire de l'Art (4 ECTS)

SEMESTRE 3 : L2

UE Histoire de l'Art moderne (6 ECTS) / UE Histoire de l'Art et Archéologie antique (12 ECTS) / UE Compétences transversales : 2 UP Informatique et Langue vivante, (6 ECTS) / UE Approches disciplinaires : 2 UP au choix parmi Archéologie, Histoire de l'Art, Patrimoine (4 ECTS) / UE Option : 2 UP au choix, en fonction du parcours Archéologie ou Histoire de l'Art (2 ECTS)

SEMESTRE 4 : L2

UE Histoire de l'Art contemporain (6 ECTS) / UE Histoire de l'Art et Archéologie du Moyen-Âge (12 ECTS) / UE Compétences transversales : Langue vivante, (6 ECTS) / UE Approches disciplinaires : 2 UP au choix parmi : Archéologie, Histoire de l'Art, Patrimoine (4 ECTS) / UE Option : 2 UP au choix, en fonction du parcours Archéologie ou Histoire de l'Art (2 ECTS)

SEMESTRE 5 : L3**UF Parcours Histoire de l'Art**

UE Art antique grec (6 ECTS) / UE Art antique romain (6 ECTS) / UE Art moderne 1 (6 ECTS) / UE Art moderne 2 (6 ECTS)

UF Parcours Archéologie :

UE Art antique grec (6 ECTS) / UE Art antique romain (6 ECTS) / UE Archéologie antique grecque (6 ECTS) / UE Archéologie antique romaine (6 ECTS) / UE Compétences transversales : Informatique et Langue vivante, (6 ECTS)

SEMESTRE 6 : L3**UF Parcours Histoire de l'Art :**

UE Art médiéval 1 (6 ECTS) / UE Art médiéval 2 (6 ECTS) / UE Art contemporain (6 ECTS) / UE Art contemporain/Esthétique 2 (6 ECTS)

UF Parcours Archéologie :

UE Art médiéval 1 (6 ECTS) / UE Art médiéval 2 (6 ECTS) / UE Archéologie médiévale 1 (6 ECTS) / UE Archéologie médiévale 2 (6 ECTS) / UE Compétences transversales : Informatique et Langue vivante, (6 ECTS)

UF pratique

UE Projet professionnel (stage professionnel minimum 35 h., 3 ECTS) / UE Sortie pédagogique (1 ECTS) / UE Option : 2 UP au choix, en fonction du parcours Archéologie ou Histoire de l'Art (2 ECTS)

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé définitivement.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | IDEM |
| En contrat de professionnalisation | X | |
| Par candidature individuelle | X | |

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Par expérience dispositif VAE | X | Enseignants-chercheurs et professionnels |
|-------------------------------|---|--|

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Numéro d'habilitation : 20070713 Arrêté du 06.05.2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-pau.fr/odetud/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, UFR Lettres, Langues et Sciences humaines, Section Histoire de l'art et d'Archéologie, BP 1160, 64013, Pau, Université Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, UFR Lettres, Langues et Sciences humaines, Section Histoire de l'art et d'Archéologie, BP 1160, 64013, Pau, Université Cedex

Historique de la certification :